

La Commission des constructions publiques du Conseil national (CCP-N) pendant la 46^e législature 1999-2003

Contenu

- 1 Mandat
- 2 Objets traités pendant la 46^e législature 1999-2003
 - 21 Quelques chiffres
 - 22 Projets émanant du Conseil fédéral
 - 23 Initiatives parlementaires
 - 24 Autres activités
- 3 Composition de la commission
- 4 Nombre de séances nécessaires
- 5 Questions de procédure et évaluation
- 6 Perspectives : les grands dossiers dont la CCP-N se saisira au cours de la 1^e partie de la législature 2003-2005

1 Mandat

Conformément à l'art. 15, al. 2, RCN, les commissions législatives sont chargées des tâches suivantes :

- a. Examen préalable des objets relevant de leur domaine qui leur sont attribués par le bureau, à l'intention du conseil ;
- b. Suivi régulier de l'évolution sociale et politique dans leurs domaines ;
- c. Élaboration de suggestions et de propositions visant à régler les problèmes relevant de leurs domaines ;
- d. Coordination avec les commissions des deux conseils, qui traitent les mêmes questions ou des questions analogues, en particulier avec les commissions des finances et de gestion.

Conformément à la décision du Bureau du 8 novembre 1991, la Commission des constructions publiques s'est vu attribuer les domaines de compétence suivants:

- Constructions civiles de la Confédération en Suisse et à l'étranger, dont le coût est supérieur à 10 millions de francs (y compris les constructions dans le domaine des EPF, mais non les investissements dans le domaine des transports, ni les projets de construction subventionnés par la Confédération).

- Lois et interventions parlementaires concernant les constructions civiles et l'évolution politique dans le secteur de la construction au niveau fédéral.

Conformément à la décision prise par le Bureau le 27 mai 1998, les « constructions militaires » demeurent du ressort de la Commission de la politique de sécurité. La CCP peut néanmoins présenter des co-rapports, notamment concernant les projets de construction qui ne sont pas strictement destinés à la conduite de combats.

La réorganisation du secteur de la construction au niveau fédéral dans le cadre de la réforme du gouvernement et de l'administration a conduit à un élargissement des compétences de la CCP, du fait que les projets de construction dont le coût est inférieur à 10 millions de francs figurent désormais eux aussi dans les messages sur les constructions et qu'ils doivent eux aussi être approuvés (crédit global).

Parallèlement, les constructions relevant des EPF ont été détachées des constructions civiles ; elles font donc l'objet d'un message soumis aux Chambres séparément.

2 Objets traités au cours de la 46^e législature 1999-2003

21 Quelques chiffres

La CCP-N a procédé à l'examen préalable de 9 objets, répartis comme suit :

- a. 8 projets émanant du Conseil fédéral
- b. 1 initiative parlementaire

22 Projets émanant du Conseil fédéral

Les objets les plus importants dont la commission a été saisie étaient les messages annuels sur les constructions civiles de la Confédération (2001-2004) et ceux concernant les constructions du domaine des EPF (2001-2004).

Aucun projet de construction ou d'octroi de prêts relatifs aux organisations internationales installées à Genève n'a été soumis à la commission pendant la période en question.

La commission a renoncé à présenter des co-rapports (concernant notamment les « constructions militaires »).

23 Initiatives parlementaires

Pendant la période en question, la CCP-N devait procéder à l'examen préalable d'une initiative parlementaire. Il s'agit de celle qu'a déposée le conseiller national Jossen et intitulée « Minergie » (99.439). La commission a reconnu la pertinence de l'objet et a formulé une motion de la commission qui a été transmise ultérieurement par les deux Chambres (Motion 00.3196n « Normes minergie »).

CN Jossen a donc retiré son initiative.

24 Autres activités

Outre les affaires qui lui ont été transmises par les Bureaux des Chambres, la CCP-N, en vertu de l'art. 15, al. 2, let. b et c RCN (cf. ci-dessus), a traité divers problèmes d'actualité relevant de son domaine de compétences et a effectué de nombreuses visites de bâtiments administratifs et de chantiers.

Des séances d'information ont eu lieu sur les sujets suivants :

- la politique de la Confédération et des EPF en matière de constructions
- la construction durable et l'entretien
- la politique de la Confédération en matière immobilière
- la démarche en cas de dépassements de frais suite au renchérissement
- la répartition des locaux dans le Palais du Parlement et dans les ailes du Palais fédéral
- les marchés publics
- normes et « standards » dans le secteur des EPF
- procédures de soumission (formes d'adjudication)

3 Composition de la Commission, et sous-commissions

31 Présidence

Président Session d'hiver 1999 – session d'hiver 2001: CN Bortoluzzi Toni

Président Session d'hiver 2001 – session d'hiver 2003: CN Theiler Georges

Vice-président Session d'hiver 1999 – session d'hiver 2001: CN Theiler Georges

Vice-président Session d'hiver 2001 – session d'hiver 2003: CN Fehr Hans-Jürg

32 Membres de la commission

Composition de la commission à partir de la session d'hiver 1999: CN Banga, CN Bortoluzzi, CN Estermann, CN Fehr Hans-Jürg, CN Föhn, CN Grobet, CN Keller, CN Messmer, CN Schmid Odilo, CN Theiler, CN Weigelt.

Démissions et nouveaux membres depuis la session d'hiver 1999: Imfeld a remplacé Schmid Odilo à partir de la session d'hiver 2001; Dormond Marlyse a remplacé Banga à partir de la session d'hiver 2001; Brun a remplacé Estermann à partir de juin 2003.

33 Sous-commissions

La commission n'a formé aucune sous-commission.

4 Nombre de séances nécessaires

Les travaux ont exigé au total 16 séances sur 18 jours de séance. Ces séances ont duré en tout 74 heures (soit 4,1 heures par jour de séance). En 2000, la commission a siégé pendant 5 jours, en 2001, 4 jours, en 2002 également 4 jours et en 2003 pendant 5 jours.

Les chiffres ci-dessus comprennent les nombreuses visites et réunions d'information sur les sites des différents projets de construction, mais ne tiennent pas compte du temps de voyage.

5 Questions de procédure et évaluation

Parmi les commissions législatives, la Commission des constructions publiques constitue un cas à part. Comme elle est saisie principalement de l'étude de projets de construction, elle s'occupe davantage de questions techniques et financières que d'aspects d'ordre politique, ce qui lui vaut d'être considérée comme la commission la plus apolitique du Parlement. Elle n'est saisie qu'à titre exceptionnel de projets de textes ou d'initiatives parlementaires. Elle n'est donc pas confrontée à de délicates questions de procédure. Par contre, elle s'est posée à maintes reprises la question de savoir à quel stade d'un projet elle doit idéalement prendre position.

La CCP-N estime qu'elle a démontré son efficacité en accomplissant sa mission. Des améliorations ou des économies ont pu être réalisées dans plusieurs dossiers.

6 Perspective: les grands dossiers dont la CCP-N se saisira au cours de la 1ère partie de la 47e législature 2003-2005

Dans l'optique actuelle, le mandat confié à la CCP-N ne devrait pas connaître de changement majeur par rapport à la situation actuelle. La 47^e législature sera également constituée de messages portant sur les constructions civiles de la Confédération en Suisse et à l'étranger ainsi que sur les constructions des EPF.